

ADMINISTRATION COMMUNALE LORENTZWEILER



Modification du règlement communal
relatif
à la protection contre le bruit du 29 juin 1990

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que la modification de règlement communal relatif à la protection contre le bruit a été voté par le conseil communal en sa séance du 17 décembre 2020.

Les textes des règlements sont à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie, sans déplacement.

Les règlements deviennent obligatoires trois jours après leur publication.

Lorentzweiler, le 18 janvier 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre
Jos Roller



Le Secrétaire,
Fränk Flener